

LETTRE D'UN HANOVRIEN

à UN

SEIGNEUR ANGLOIS

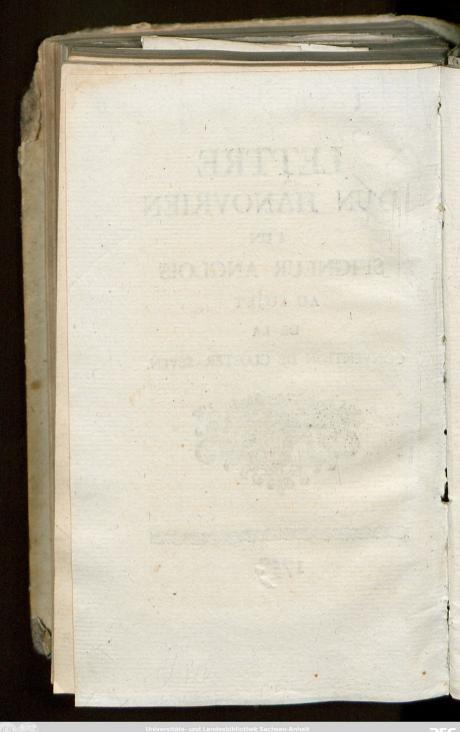
AU SUJET

DE LA

CONVENTION DE CLOSTER-SEVEN.



1759.







MILORD!

N ne fauroit être plus sensible que je suis à l'honneur, que Vous me faites, en me demandant par Votre derniere lettre la continuation de ma correspondance, & en voulant bien m'assurer qu'elle Vous fait plaisir.

Je crois, Milord, ne pouvoir trouver de moien plus sur pour me rendre digne de Votre estime, que de Vous exposer ingénûment & avec sincerité mon sentiment sur l'etat des affaires publiques en Allemagne, M..., qui est de la Suite de Son Altesse Rosale, veut bien se charger de Vous remettre ma Lettre en main propre, & son de part precipité me force d'être tres laconique.

Par Votre Lettre du 28. Septembre dernier, Vous me faites Milord, un portrait bien

A 2 ton-

touchant de la consternation générale, qui s'est fait remarquer en Angleterre, lorsqu'on y reçut la Nouvelle de la Convention de Closter-Seven. Vous aïoutez, que ceux, qui sont le plus à portée de connoitre la façon de penser du Duc de Cumberland, croyent qu'il est fort mecontent de s'être trouvé dans la necessité de se soumettre à cet Acte; & que les Personnes mêmes les mieux intentionnées pour la Personne & pour la Famille Roiale de Sa Majesté en rijettent sa faute sur la Régence de Hanoyer.

Pour repondre Milord, à cette partie de Votre Lettre, je crois ne devoir point vous dissimuler, que mes préventions en faveur de l'Electorat de Hanover, qui est ma Patrie, sont exactement les mêmes, que celles des Anglois vos Compatriotes en faveur de la Grande-Bretagne.

Ce sentiment, que Vous traiterés, si Vous voulés, de foiblesse, est cependant celui, dans lequel il est le plus naturel, que que je persiste; je vais Vous l'exposer avec toute la candeur, dont je suis capable; aprés quoi-je le soumaittre volontiers à Votre censure.

Pour parvenir au but, que je me propose, je veux, Milord, ne me servir que de Vos propres expressions, bien assuré qu'il me servit difficile d'en trouver de meilleurs. Et ja crois être en droit de faire servir à la desense de la cause Hanovrienne les mêmes armes, dont on se sert pour la combattre.

Vous saurés donc, Milord, que c'est de la meilleure soi du monde & de la manière la plus invariable que je pense, ainsi que Vous, qu'il n'est point d'homme véritablement porté pour le bien de sa Patrie, qui puisse voir avec plaisir, ni même de sang froid, les interets de son Pays sacrisses à des considérations étrangéres.

Tel est, si je ne me trompe, Milord, le langage que Vous tenés comme Anglois;

A 3

per-

permettés-moi de m'en servir comme Hanovrien. Il a dans ma bouche le même caractere de verité, que je lui reconnois dans
la Vôtre; à moins que Vous n'arés quelque raison pour supposer, que l'interêt de
Hanover m'est moins precieux que ne Vous
l'est celui de la Grande Brétagne. Mais,
Milord, entronsen matière, & voïons, qui
de nous deux est le plus en droit d'adopter
cette Maxime patriotique & d'en faire l'application?

Vos Peres n'eurent pas plutôt recouvré leurs anciennes Libertés, que les contestations, qui s'élevérent sur la Succession à la Couronne d'Angleterre, leur donnerent lieu de craindre, qu'elles ne leur fussent ravies de nouveau. Je ne m'etendrai point sur les justes craintes, qu'ils avoient d'un avenir desagréable, il me sussit, qu'ils aient prévenu leurs malheurs en se donnant à la Maison d'Hannover, à laquelle la Succession à la Couronne de la Grande-Bretagne sut assurée sous certaines conditions.

Parmi

Parmi ces differentes conditions, il en est une qu'on ne peut s'empêcher de trouver fort équitable. Elle porte, que l'Angleterre ne sera jamais engagée dans aucune Guerre sur le Continent pour la cause de l'Electorat de Hanover. Rien Milord, ne me paroit plus juste que cette condition: elle fait l'éloge des fentimens patriotiques de celui qui en est l'Auteur; mais je Vous demanderois. " si le même motif, sur le. , quel elle est établie par raport à l'Angle-,, terre, n'existe pas également par raport , à l'Electorat de Hannover; & si les Hanovriens n'ont pas autant de droit, que , les Anglois, de demander, qu'on ne pro-,, digue point leur Sang & leurs Biens pour , des querelles qui leur sont étrangéres. «

Vous ne serés donc point surpris, Milord, de m'entendre dire, qu'avant que les Anglois s'arrogent le droit de nous blâmer & de critiquer les Conseils, qui ont dirigé les délibérations de nôtre Régence au sujet de la Convention de Closter-Seven, il faut

qu'ils prouvent que la Guerre, qui a été portée dans le cocur de l'Electorat , & qui le retientactuellement dans la dépendance des François, une Guerre qui n'a été entreprise originairement & uniquiment que pour venger l'honneur & l'interêt des Etats Electoraux de Sa Maj. Britanique. Si, comme j'ai tout lieu de le présumer, ils ne sont point en état d'administrer cette preuve, je n'hésiterai plus à declarer en face de toute la Nation Britanique, que nous fommes auffibien fondés, qu'elle, à consulter, notre propre honneur; & c'est, Milord, une Proposition générale, qu'il est impossible d'attaquer fans montrer la prévention la plus forte, & la partialité la plus aveugle.

Mais le sujet, que j'entreprens de traiter actuellement, est si delicat, que, pour m'en acquiter avec d'autant plus d'assurance, il faut que je vous expose les raisons, pour lesquelles, suivant moi, l'Electeur de Hanover ne doit prendre aucune part dans la Guerre presente en Allemagne.

Voici

Voici le raisonnement qu'on a fait en Anagleterre, & qui est parvenu à ma connois sance. Le Roi, dissoit-on; considéré comme Electeur de Hannover, est un Prince dont le pouvoir est absolu; Et l'on inferent delà, que tout ce, qui se faisoit dans le Gouvernement de Hanover, émanoit de son autorité immédiate.

En verité, Milord, il est révoltant d'entendre des Anglois mettre de la différence entre un Roi d'Angleterre, & un Prince dont le pouvoit est absolu: une telle assertion n'esta elle pas aussi absurde dans les termes que dans le fait? Pour moi, je pretens que George, Roi d'Angleterre, n'est pas moins absolu, que George, Electeur de Hanover; puisque le pouvoir absolu, qui dans ces deux Gouvernemens doit resider quelque part, ne peut dans l'un comme dans l'autre operer que par lui.

Cependant, disent vos Compatriotes, comme Roi d'Angleterre il ne peut point se soustraire aux pouvoirs actifs, qui appartiennent aux autres Branches de la Constitution & de la Legislature, sans le concours desquel-

A S

les il ne peut rien faire: au lieu que l'Electeur de Hanover n'a que sa seule volonté à consulter, ce qui veut dire en d'autres termes que l'Electeur de Hanover a une autoritérrbitraire.

Je suis faché, Milord, de trouver encore ici ves Compatriotes dans une nouvelle erreur sur les termes. Je ne connois point de Prince en Europe, qui ait une autorité arbitraire ainsi que l'entendent les Anglois, Je n'ignore pas, qu'il y a des Etats, ou il ne depend que du Prince d'etre despotique, mais je n'en connois point ou il le foit. J' entens par un Prince despotique celui que tient le gouvernement, penes ejus arbitrium, c'est-à-dire, qui ne fait rien que de son propre mouvement, & qui ne connoit d'autre régle de sa conduite que sa pure volenté. Mais, Milord, il n'y a, permettes moi de le dire, qu'un Homme depourvu de toute raison, qui puisse jamais, ou qui zit jamais pu se conduire de la sorte ; Et, depuis un certain fameux Roi de Suéde, je ne me rappelle point d'avoir vu faire le moinmoindre acte de despotisme à un seul des Princes de l'Europe. Demandes en France à un Parlementaire, par quelle raison le Roi a exilé son Parlement. Il vous dira, , que » ce Prince ne s'etoit porté que malgré lui , à cette extremité, & qu'il l'avoit regardée , comme le moien le plus fûr de rétablir la , paix., Adressés-vous ensuite à un Partifan du Clerge, & priés-le de vous dire quelles raisons le Roi a pu avoir pour rappeller ce même Parlement, sa reponse sera exactement celle du Parlementaire. Le Roi, vous dira t-il, desiré la paix, & il estime que c'est le plus fûr moïen de la rétablir. Ni l'un, ni l'autre, enfin, quoique des sentimens si contraires, ne vous dira, que le Prince en ait usé ainsi par la seule impulsion de sa volonté. Et en effet, la conduite que le Monarque François a tenuë en essayant tour à tour de deux moïens si opposés pour parvenir à son objet, qui est toujours de rendre fes Peuples heureux, est une preuve manifeste que sa maniere de gouverner n'est rien moins moins qu'arbitraire; & qu'il cherche à se guider par la raison, quoiqu'il soit, plus qu' aucun autre Prince de l'Europe, le maitre de se rendre despotique.

Mais, Milord, puisque j'ai poussé si loin cette discussion, permettés moi de vous demander, 55 si vous auriés dans vôtre Gouver55 nement quelque principe, qui pût com55 nement quelque principe, qui pût com55 nement quelque principe, qui pût com55 nement quelque principe, qui pût com56 nement quelque principe, qui pût com57 muniquer un pouvoir actif à une Loi
58 nent, dans le cas ou le Roi, par un acte
59 de pur despotisme & ne donnant d'autre
59 raison pour justifier sa conduite que sa pro59 pre volonté, resuseroit à cette Loi le sceau
59 de son consentement? 59 Je crains, Milord, que ce ne soient là vos Constitutions;
58 je crois que vous sentés asses jusqu'où, je
59 pourrois porter cet Argument, & la force
50 qu'il donneroit à mes raisons.

Il est donc constant, quant au fait, que l'autorité de nôtre Electeur, n'est pas plus arbitraire que celle de votre Roï. Aussi som-

mes

mes nous convaincus, que les maximes de nôtre Gouvernement ne tendent pas moins au bien & à l'avantage des Peuples de cet Etat, que celles du vôtre pour les Sujets de la Grande-Bretagne. Et nous fommes tres-persuades, que l'intention de l'Electeur, nôtre Souverain, ne sera jamais de se rendre absolu, de la manière que Vous l'entendés.

Cela posé, Milord, il en resulte necessairement, que Sa Majest. a toute la désérence convenable pour les avis de son Conseil Electoral. Voila, Milord, tout ce que vous pouvés nous reprocher; & c'est une accusation, dont l'Electeur de Hanover, Protecteur de la Liberté civile, & Pere des Hanovriens, aussi bien que des Anglois, a tout lieu de sa glorisser.

Mais, Milord, avoués avec moi, que les Anglois ont bien mauvaise grace de vouloir toujours, qu'il y ait dans leur Souverain de la partialité pour ses Etats Electoraux. Je vous crois trop equitable & trop eclaire;

pour vous soupçonner de donner aveuglément dans le préjugé miserable, ou sont vos Compatriotes, & duquel malheureusement ne sont pas exemtes certaines Personnes, quis par le rang qu'elles tiennent en Angleterre, devroient avoir des notions plus justes; je veux dire de croire, que noure Etat a retiré des avantages considérables de la Dévolution de la Couronne d'Angleterre à la Maison Electoral de Hanover.

N'allés pas, Milord, me soupconner d'être asses outré pour prétendre, que cet evenement ait causé notre ruine totale; mais j'en appelle à votré propre jugement; n'avés vous pas été vous même temoin oculaire des maux, qu'il nous a occasionnés? Jamais la Maison Electorale, actuëllement établie sur le Trône d'Angleterre, ne pourra nous procurer des avantages capables de balancer seulement le préjudice, que nous cause son absence. Non, Milord, quelque grande que pût être la partialité de Sa Majesté pour son Electorat, jamais elle ne pourroit nous dédommager de la

la privation ou nous sommes de sa presence, qui seule est capable d'animer les Peuples, de donner l'activité au Commerce, du succés aux Manusactures, & de l'encouragement à l'Industrie.

Rappellés-vous Milord, l'état dans lequel vous aves trouvé ce Pays, lorsque vous y êtes venu; & je n'en veux pas davantage pour vous convaincre de la verité de ce que j'avance. Nous avons encore des Vieillards, qui ne peuvent refuser des larmes à notre condition présente, lorsqu'ils en font la comparaison avec la prospérité dont l'Etat jouisfoit autre fois. Je vais plus loin, Milord, je n'ai vu ici aucun Anglois raisonnable, qui ne soit convenu, qu'il n'y avoit point d'endroit dans cet Electorat, dans les Villes comme dans les Campagnes, qui ne se ressentit de l'absence de notre Souverain. Enfin je dois, en vrai Hanovrien, reconnoitre, que Sa Majeste fait tout ce qui est en son pouvoir pour soulager ses Etats Electoraux; mais egaégalement en vrai Hanovrien, je suis forcé de dire, que son pouvoir à cet egard a une étendue trop bornée, pour que nous puissions nous ressentir des essets de sa bonne volonté, je vous demande même, si nos maux ne
doivent point être regardés comme incurables par la seule raiton, que vos Constitutions les
rendent necessaires?

Mais, Milord, c'est peut-être parceque le Roi n'a pas été jusqu'à nous priver des droits de Representations, d'Avis, & de Remontrances, dont nos Peres ont joui de tous les tems, qu'on juge à propos de taxer ce Prince de nous donner quelque preserence. Peut-être aussi lui fait-on un crime d'avoir conservé quelque égard pour la priorité de notre droit à sa protection, aussi bien que pour l'ancienneté des rapports, qui subsistent entre sa Maison & ses Pays Electoraux; & de se souvenir que, par toutes ces considerations, il est au moins autant le Pere des Hanovriens que celui des Anglois?

Ce n'est pas mon intention, Milord, d'entreprendre de pousser cet argument aussi loin qu'il seroit possible de faire: j'avouë même, que mon amour propre en seroit blessé. Je sais combien la nation Angloise s'échausse facilement sur cette matiere: je me contenterai donc d'avoir prouvé clairement & sans manquer à la bienseance, qu'un Hanovrien est autant autorisé à consulter son propre intérêt, qu'un Anglois peut l'être à consulter le sien; & que Sa Majeste, comme Pére de ces deux Nations, doit preter une oreille aussi favorable aux gémissement des Peuples de cet Electorat, qu'à ceux des Sujets de la Grande-Brétagne.

Cette verité établie, il s'ensuit necessairement, que le nom de Roi d'Angleterre ne doit être pour rien dans la Question presente; & c'est ce que confirme asses la Declaration, datée à Whitehal le 16. Septembre dernier & addressée par le Comte de Holderness à tous les Ministres des Cours étrangéres; puisque par cette Declaration il paroit, que la Négotiation, qui a été concluë par la Convention du 8. Septembre étoit le Refultat des deliberations des Ministres de cet Electorat seulement, sans que ceux de la Grande-Brétagne y eussent eu la moindre part.

J'ignore dans quel point de vue cette Declaration a été envisagé en Angleterre; mais je pense, qu'elle n'a pu offenser que ceux, qui sont fâchés de voie que Sa Majesté a laissé jouir ses Sujets Electoraux d'un Droit d' avis, qui leur appartient à si juste titre comme Membre de ses Conseils, comme Sujets de l'Empire, & comme victimes innocentes d'interets qui leur sont étrangers. Qu'il me soit permis actuellement, Milord, de demander quelles raisons les Anglois peuvent avoir de se répandre en invectives contre l' Electorat de Hanovre, ainsi qu'ils le sont dans tous les Papiers publics.

Les

Les Auteurs de l'Acte d'Etablissement n'ignoroient pas, que c'étoit l'Electeur de Hanover, qui devoit être leur Souverain. Les Pamphlets, les débats des Chambres, & tous les Ecrits, qui ont quelque autenticité, font foi que cet événement étoit le principal object des Auteurs de l'Acte en question; & que dans tout ce, qu'ils ont fait pour régler de cette maniere la Succession à la Couronne de la Grande-Brétagne, ils ont toujours procedé avec connoissance de cause.

Mais, Milord, nous devons nous rappeller, que les Auteurs de l'Acte d'Etablissement étoient remplis du principe, dans lequel tous les bons Patriotes Anglois avoient persiste jusqu'alors, savoir que les Libertés de l'Angleterre étoient appuyées sur l'avantage que la Cause Protestante conservoit en Europe. Quelques-uns de vos Ministres actuels, Milord, paroissent avoir formé un nouveau sistème de politique; & ils essayent de se rendre populaires en détruisant, sans aucune retenuë, toute liaison avec les Puissances du Continent.

B 2

J

Je voudrois savoir, si l'Electorat de Hanover n'est pas aussi bien fondé à rejetter toute liaison avec votre sle? Celui de vos Patriotes,
qui paroit s'opposer avec le plus de chaleur
aux Alliances du Continent, peut-il dire, que
l'Interêt de Hanover ait été à quelque égard
la cause immédiate de la guerre presente?
Et peut il nier, que ces mêmes intérêts de
Hanover ne soient sacrissés à ceux, qui agis
sent comme Partis principales dans cette
Guerre.

Que nous importoient vos demêlés avec la France sur les possessions de l'Amerique? Dirat-on, que la Maison d'Autriche avoit aussi formé des Projets sur nous, ou que les prémières vuës des François etoient d'envahir notre Pays? Etoit-ce de nous que vôtre Roi avoit recu le conseil de rejetter la Neutralités qui lui a été propose an commencement de la Guerre par le Roi de France & par l'Imperatrice Reine? Non assurément, paisque ce Traité pouvoit être rédigé de maniere à nous mettre à couvert de tous les événemens, quel-

quelque tournure que les affaires eussent pur prendre dans l'Empire.

Souffrés actuellement, Milord, que j'interroge votre propre interieur, & que je vous demande quelle auroit été la façon de penser de la Nation Angloise, si le Roi, uniquement occupé de la poursuite d'une affaire, qui lui auroit été personelle, & qui n'auroit seulement interessé que l'Etat de Hanovre, eût négligé vôtre Pays au point de le laisser en proie à toutes les calamités de la Guerre? Que de Harangues, que de brocards, que d' invectives n'auroit on pas vu pour le coup inonder la Grande-Brétagne? Hé bien, Milord, voila précisement le cas, dans lequel nous nous trouvons adjourd'hui. Vous ne m'entendres point dire, c ces malheurs proviennent de la partialité de Sa Majesté pour fon Roiaume d'Angleterre; mon intention n'est pas non plus de grossir a vos yeux tous les avantages, que nous aurions pu retirer de la Neutralité, si elle eut eu lieu entre cet Etat & les deux Hautes Puissances alliées; je me

contente de dire, que Hanover a été la partie souffrante, parce que notre Electeur s'est trouvé être en même tems vôtre Roi. La Déclaration de Sa Majesté, comme Electeur de Hanover, est la preuve de ce que j'avance.

On objectera, que la Grande-Brétagne est innocente des malheurs, qui desolent cet Electorat? Oui, Milord, pour innocente, elle l'est, j'en conviens; Mais qu'elle n'en soit pas la cause, c'est ce que je nie : Parce qu'il est notoire, que c'est pour elle, & pour elle uniquement, que nous fouffrons aujourd'hui: Autrement, comment l'Electorat de Hanover auroit-il pu devenir la victime des differends du Roi de Prusse avec l'Imperatrice Reine? Que nous importoit à qui apportint la Siléfie? l'Etat de Hanovre n'existoit-il pas, ne s'est-il pas soustenu, n'a-t-il pas même êté florisant pendant tout le tems que ce Pays à été sous la domination de la maison d'Autriche? Je dis plus, Milord, il y a tels de mes Compatriotes, qui doutent, si c'est l'interêt de Hanover, que la Silefie soit passée en d'au-Je tres mains.

Je n'entreprendrai point ici, Milord, de discuter le mérite des raisons, qui ont attiré les François dans l'Empire, & qui ont misles armes à la main de l'Emperatrice Reine, ni d'apprécier le bon droit de la France dans sa guerre particulière avec l'Angleterre. Je conviendrai encore avec vous, que, dans l'état où étoient les choses, les malheurs, qui nous désolent, étoient inévitables; Mais au moins, Milord, me permettres vous, de me plaindre de la fatalité de ces circonftances, & de dire, que, comme nous fommes trés-éloignés de blamer les Anglois d'être les causes prémieres de nos maux, nous nous flattons que les Anglois ne nous blâmeront pas de faire ce, qui depend de nous pour les écarter. C'est un malheur pour nous, qu'il n'y ait point de Puissance étrangère, à laquelle on puisse faire entendre cette Maxime, dont nons sommes nous autres si pénetrés, je veux dire, que les interêts du Roi d'Angleterre & ceux de l'Electeur de Hanover sont deux objets totalement différents & séparés; & que cependant c'est a cette B 4

a cette complication d'interêts, que nous pouvons imputer les malheurs, qui nous accablent, sans que nous nous les soïent attirés en aucune saçon.

Aprés tout ce que vous venés d'entendre, Milord, je pense, que vous ne serés pas surpris de mé voir entrer dans l'examen des motifs, qui ont pû vous indisposer si fort contre la Convention du 8. Septembre dernier; & je crois, que la simple exposition des faits est le meilleur moien de parvenir à en établir la justice.

Sa Majesté a consié le Gouvernement de ses Etats Electoraux à une Regence, dont les Membres, indépendamment du dépôt, qui leur est consié, & du serment qui les lie, ont encore leurs propres interets à maintenir & à defendre. Ces interets, de quelque côté qu'on les examine, n'ont ni raport, ni connexité avec le principe des deux Guerres, qui viennent de s'allumer en Europe; & les Membres de la Régence considérés uniquement com-

comme Hanovriens, n'ont pas le plus leger avantage à retirer des événemens qu'elles produiront. Cependant nous fommes déterminés, & peut-être depuis plus long-tems que d'autres, ,, à agir sur les vrais principes , Protestans, à embrasser la Cause de la , Liberté publique, & à faire revivre parmi , les Protestans cet esprit d'union si neces-

Jusques-là, Milord, nous avons secondé les vues généreuses de S. M. pour le maintien des Libertes de l'Europe; & c'est avec toute la fatisfaction possible que nous avons remarque les mêmes dispositions dans tous les Princes de l'Empire, dont la Liberté & l'indépendance pouvoient avoir le moindre risque à courir. Mais, Milord, on ne peutraifonnablement supposer, que nous soions affes enthousiastes pour prendre sur nous la conduite & l'exécution d'un dessein d'une affi grande importance. Nous avons pense, & nous étions même fondes à croire, , que vô-, tre Gouvernement, établi comme il l'est für , les B 5

, les principes qui ont fait opérer la Révolu-20 tion, ne choifiroit pas pour changer de Ma-20 xime un moment de crise si interessant, 20 non seulement pour tous les Protestant, 20 mais même pour toutes les Puissances d'Eu-20 rope qui sont independantes.

Tels ètoient, Milord, nôtre sentiment & notre perfusion, lorsque nous avons appris avec autant d'etonnement, que de confusion, , que l'Europe entiere étoit instruite, que vos Ministres avoient declaré en plein Parlement, qu'ils étoient resolus à ne prendre , aucune port dans les affaires d'Allemagne; 25 & que tout ce, qu'ils pouvoient faire, c'étoit , d'accordes une certaine Somme pour l'enntretien . . . de quoi? d'une Armée d'ob-, servation assés considerable à la verité, pour provoques le Monarque François, à faire , une invasion dans cet Etat; Mais trop foi-, ble pour l'en repousser. , Pour comble de malheurs, nous ne pouvions avoir recours, ni aux Constitutions de l'Empire, ni au Chef du Corps Germanique, ni même à notre propre Souverain, qui, fixé dans un autre Pays, étoit dans l'impossibilité de venir à notre secours. En vain aurions nous essayé de cacher aux amis, que nous pouvions avoir dans l' Empire la Declaration du Ministère Britanisque; ils en étoient informés, aussi bien que nous. Chacun n'a donc plus songé dés lors qu'à son interêt personnel: Le Prince de Hesse-Cassel même, qu'on peut regarder comme le principal appui, de l'interet Protëstant en Allemagne, a paru craindre d'en venir à de certaines extrémités malgré les étroites liaisons, qu'il y a entre luy & Sa Majesté Britanique, & quoique ce fut principalement dans ses Troupes, que nous pouvions mettre quelque espérance. Nous étoil-il posfible, dans de pareilles circonstances, de voir tranquillement vos Ministres travailler à tromper le Public, en l'affurant que Hanover ne couroit aucun risque, tandis que la Guerre étoit allumée sur nos Frontières, & que l'Epée étoit levée sur nous? Que dumes nous penser des termes de la Gazette de Londres du 31. Mai Mai dernier, savoir que l'Armée, Françoise en Westphalie manquoit de Vivres & de Fourages; & que vraisemblablement on n'entendroit parler d'aucune Action, avant l'arrivée des Rentorts qu'on attendoit de la part du Roi de Prusse? Ce Paragraphe n'annoncoit-il pas, que, dans l'opinion des Ministres Anglois, les Renforts Prussiens étoient absolument nécessaires pour nous mettre en état d'agir.

La Bataille, que le Roi de Prusse perdit le 18. Juin en Bohéme, nous en leva tout espoir de secours de la part de ce Prince; Et; après la Bataille de Hastembeck, il eût été aussi imprudent, qu'il étoit impossible, de resister aux François.

Dites-moi de grace, Milord, qu'elle conduite auroit tenu un Patriote Anglois, s'il eut vu son Pays reduit à une semblable situation, & cela pour des quérelles absolument étrangéres? Le parti, qu'il auroit pris, eût été surement de faire avec les Vainqueurs le mar-

ché

ché le moins desavantageux qu'il eut été possible.

Je sais, Milord, qu'on disoit danc ce temslà, ,, que, fi fon Altesse Rojale, au lieu de se pretirer à Stade, eût marché du coté de Magb debourg. Elle auroit affiré à son Armée nune bonne retraite en attendant que le Roi , de Prusse fut venu la joindre. , Pour éviter toute discussion superfluë, je conviendrai, fi l'on veur, de ce fait; mais, Milord, qu'en, auroit-il refulté ? La réfistance n'eut servi, qu'à irriter l'Ennemi contre l'Electorat, auquel il ne restoit aucune defente. Enfin, Milord, les François une fois établis comme ils l'étoient dans le Pays de Hanovre, dites moi, je vous prie, le bien qu'auroit pu nous faire notre retraite du coté de Magdebourg? Jamais l'Armée Prussienne, ou une partie de cette Armée auroit-elle pu venir se joindre à la noure, sans détruire tout le Plan d'Operations du Roi de Pruffe? Plan dont l'effet a été jusqu'à present de rompre, avec une partie de fes Troupes, les messures de nos Ennemis comcommuns, tandis que l'autre partie agissoit avec avantage dans les endroits où la Guerre venoit de s'allumer.

Ces vérites, Milord, peuvent paroitre dures à vos Compatriotes; mais ceux, qui font quelque usage de leur raison, seront forcés de convenir qu'elles leur auroit fait prendre le même parti qu'aux Ministres Hanovriens. En résistant plus long-tems aux François, notre chute eût peut-être été plus brillante; mais en même tems n'eut elle pas été bien plus ruinense; & nous resteroit-il aujourd'hui la moindre espérance de pouvoir nous en relever?

Je vous avouë, Milord, que je n'apperçois point de motif, qui eût pû nous engager à tenir une autre conduite. Si notre Electeur avoit jugé à propos de nous en prescrire une moins réservée; s'il nous eut commandé, plus en Tiran qu'en Souverain, de tenter ce qui nous paressoit impossible, ses ordres euffent été respectés & suivis. Nous etions prets

prets à nous laisser égorger, & à sacrifier notre Liberté & nos Biens dans une querelle, qui ne nous regardoit qu'autant que l'injustice de nos Ennemis nous obligeoit d'y prendre part. Nous avons profité de la liberté, qui nous étoit laissée d'eviter les derniers malheurs: quel gré nous auroit-on suen Europe de nous y exposer, tandis qu'il étoit démontré que la cause commune ne pouvoir en

retirer aucun fruit?



